



2603984
Le 29 MAI 2006

Dépôt N°

SOLIS - MARC DHERBEY & ASSOCIES »
(SOLIS MDA)

913 541

Société Anonyme au capital de 530 000 Euros

Siège Social : Parc d'affaires Edonia
Rue de la Terre Victoria - Bâtiment C
35768 SAINT GREGOIRE CEDEX

R.C.S. RENNES B 351 182 647

29
Certifié
Par Soli
[Signature]

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 25 AOUT 2005

L'AN DEUX MIL CINQ,

Le 25 août,

A 18 heures,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, au siège social sur convocation régulière (remise en main propre) de son Président.

Sont présents :

- Monsieur Marc DHERBEY, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général,
- Monsieur Bernard BLANCHARD,
- Monsieur Marc DUPE.

En conséquence, le Président constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président déclare en outre que EURA AUDIT REVISA, Commissaire aux Comptes de la société, a été régulièrement convoqué et est absent excusé.

Puis le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Acceptation de démission des commissaires aux comptes,- Nomination des nouveaux commissaires aux comptes,- Convocation à l'assemblée générale extraordinaire (nomination des nouveaux commissaires aux comptes) du 15 septembre 2005- Divers |
|---|

Le Président précise que la société n'a enregistré aucune opération de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

I - ACCEPTATION DE DEMISSION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les Commissaires aux Comptes titulaire : la société EURA AUDIT REVISA et suppléant Monsieur Laurent BILLET, ont démissionné de leur mandat de Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant, du fait de l'éloignement du dossier.

Aussi, le Conseil d'Administration les remercie de l'exécution de leur mission et accepte leur démission.

[Signature]

II - NOMINATION DES NOUVEAUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Lors de l'assemblée générale du 15 septembre 2005, il sera proposé de nommer en tant que Commissaire aux Comptes titulaire Madame Dominique GARREC et en tant que Commissaire aux Comptes suppléant, la société AC2C SAS représentée par Madame Geneviève LE GUILLON.

III - CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Conseil charge son Président de convoquer l'assemblée générale extraordinaire pour le 15 septembre 2005 à 18 heures aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Nomination de nouveaux commissaires aux comptes- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités. |
|---|

Il donne tous pouvoirs à son Président pour la convocation et la préparation de cette assemblée.

IV - TEXTE DES RESOLUTIONS

Le Conseil arrête alors, à l'unanimité, le texte des résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un autre administrateur.

Le Président
Marc DHEKBEY

Un Administrateur
Bernard BLANCHARD

« SOLIS - MARC DHERBEY & ASSOCIES »
(SOLIS MDA)

Société Anonyme au capital de 530 000 Euros
Siège Social : Parc d'affaires Edonia - Rue de la Terre Victoria - CS 46869
35768 SAINT GREGOIRE CEDEX
351 182 647 RCS RENNES

Certifié conforme
Ben Solis
[Signature]

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE DU 15 SEPTEMBRE 2005

L'AN DEUX MIL CINQ,
Le 15 septembre à 18 heures,

Les Actionnaires de la Société SOLIS MDA, Société Anonyme au capital de 530 000 Euros, divisé en 101 126 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle au siège de la société.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc DHERBEY en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Bernard BLANCHARD et Olivier CHENE comme scrutateurs acceptent cette fonction.

Monsieur Laurent DHERBEY est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée possèdent 101 124 actions sur les 101 126 actions composant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi par les décisions ordinaires et réunissant plus que le quorum du tiers requis par la loi pour les décisions extraordinaires est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président déclare en outre que le Cabinet EURA AUDIT REVISA, Commissaire aux Comptes de la société, a été régulièrement convoqué par lettre remise en main propre en date du 1^{er} décembre 2004.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation des actionnaires et les avis de réception,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés au Commissaire aux Comptes et tenus à la disposition des actionnaires au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

[Signature] *[Signature]*

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination des nouveaux commissaires aux comptes
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Ces présentations et lecture effectuées, le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées puis personne ne prenant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

Lors de l'assemblée générale du 15 septembre 2005, il a été proposé de nommer en tant que Commissaire aux Comptes titulaire Madame Dominique GARREC et en tant que Commissaire aux Comptes suppléant, la société AC2C SAS représentée par Madame Geneviève LE GUILLON, *en remplacement de la Société - une Amel Rens et Laurent Billit, commissaires aux Comptes Titulaire et Suppléant, démissionnaires*. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRÉSIDENT
Marc DHERBEY

LES/SCRUTATEURS
Bernard BLANCHARD

Laurent DHERBEY

LE SECRÉTAIRE
Laurent DHERBEY

[Signature]

« SOLIS - MARC DHERBEY & ASSOCIES »
(SOLIS MDA)

Société Anonyme au capital de 530 000 Euros
Siège Social : Parc d'affaires Edonia - Rue de la Terre Victoria - CS 46869
35768 SAINT GREGOIRE CEDEX
351 182 647 RCS RENNES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
PROCES VERBAL DU 1er DECEMBRE 2005
(Exercice 2005)

*certifié conforme
Pour Solis*


L'AN DEUX MIL CINQ,
Le 1er décembre à 17 H 30,

Les Actionnaires de la Société SOLIS MDA, Société Anonyme au capital de 530 000 Euros, divisé en 101 126 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle au siège de la société.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc DHERBEY en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Bernard BLANCHARD et Laurent DHERBEY comme scrutateurs acceptent cette fonction.

Monsieur Laurent DHERBEY est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée possèdent 101 124 actions sur les 101 126 actions composant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi par les décisions ordinaires et réunissant plus que le quorum du tiers requis par la loi pour les décisions extraordinaires est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président déclare en outre Dominique GARREC, Commissaire aux Comptes de la société, a été régulièrement convoquée par lettre remise en main propre en date du 10 novembre 2005.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation des actionnaires et les avis de réception,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2005,
- le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

 

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés au Commissaire aux Comptes et tenus à la disposition des actionnaires au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Rapport général du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2005 et quitus aux administrateurs,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code du Commerce et approbation desdites conventions,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Présentation est ensuite faite à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration. Ensuite, est donnée lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Ces présentations et lecture effectuées, le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées puis personne ne prenant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 30 septembre 2005 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 30 septembre 2005 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve chacune desdites conventions.

Cette résolution mise aux voix plusieurs fois, est adoptée à l'unanimité des autres actionnaires présents, les intéressés n'ayant pas pris part au vote les concernant.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 80 982 Euros de la manière suivante :

Montant et origine des sommes à affecter	Affectations proposées et postes concernés
<u>Résultat net :</u> Bénéfice : 80 982	<u>Dotations aux Postes de réserves :</u> Réserve légale : Autres réserves : Réserves indisponibles : Réserves réglementées : (Plus values à LT) Report à nouveau :
<u>Autres prélèvements complémentaires :</u> Sur prime : Sur réserve légale : Sur autres réserves : Sur report à nouveau antérieur : 18	<u>Distribution de Dividendes :</u> Dividende Global : 81 000 (Hors avoir fiscal)
TOTAL 81 000	TOTAL 81 000

Conformément à la Loi, il est rappelé que le dividende par action distribué au titre des trois exercices précédents est le suivant : (en €)

Exercice clos le	Dividende net par titre	Avoir fiscal	Revenu global
30.09.2004 (101 126 actions)	0,77	0,38	1,15
30.09.2003 (101 126 actions)	Néant	Néant	Néant
30.09.2002 (50 000 actions)	0,94	0,47	1,41

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale approuve la nomination proposée par le Conseil d'Administration de M. Laurent DHERBEY en tant qu'Administrateur de SOLIS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, Monsieur Laurent DHERBEY ne prenant pas part au vote.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRÉSIDENT
Marc DHERBEY

LES SCRUTATEURS
Bernard BLANCHARD

Laurent DHERBEY

LE SECRÉTAIRE
Laurent DHERBEY

EURA AUDIT REVISA

Société de Commissaires aux Comptes

Inscrite sur la liste de la Compagnie
des Commissaires aux Comptes de Versailles

41, rue Périer
92120 Montrouge
Tél. : 01 58 07 08 18
Fax : 01 47 35 43 89
contact@revisa.fr

SOLIS - Marc DHERBEY & ASSOCIES

Parc d'Affaires Edonia
Rue de la Terre Victoria
Bat. C - CS 46869
35768 SAINT GREGOIRE Cedex

N/Réf. : DP/CT-0568

Montrouge, le 28 juillet 2005,

Lettre recommandée avec accusé de réception

Monsieur le Président,

Bien que notre mandat de commissaire aux comptes titulaire de votre société ne soit pas arrivé à son terme légal de 6 années et ainsi que nous nous en sommes entretenus, nous avons l'honneur de vous présenter notre démission pour convenances personnelles.

Cette démission prend effet à la date de cette lettre.

Pour le bon ordre de nos dossiers, nous vous serions obligés de nous adresser une copie du procès-verbal de l'assemblée prenant acte de notre décision ainsi que les publications légales y afférentes.

Avec nos regrets,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments distingués.



Denis PIOT

Laurent BILLET

Commissaire aux Comptes
Inscrit à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles

41, rue Périer
92120 MONTROUGE
TÉL. 01 58 07 08 18
FAX 01 47 35 43 89

SOLIS - Marc DHERBEY & ASSOCIES

Parc d'Affaires Edonia
Rue de la Terre Victoria
Bat. C - CS 46869
35768 SAINT GREGOIRE Cedex

N/Réf. : LB/CT-0567

Montrouge, le 28 juillet 2005,

Lettre recommandée avec accusé de réception

Monsieur le Président,

Ainsi que nous nous en sommes entretenus, j'ai l'honneur de vous présenter ma démission du mandat de commissaire aux comptes suppléant de votre société pour convenances personnelles.

Cette démission prend effet à la date de cette lettre.

Pour le bon ordre de mes dossiers, je vous serais obligé de m'adresser une copie du procès-verbal de l'assemblée prenant acte de ma décision ainsi que les publications légales y afférentes.

Avec mes regrets,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Laurent BILLET

